

SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 décembre 2015

Le 11 décembre 2015, se sont réunis en mairie de GRAMMONT :

- Jean Marie JACOB, président
- Francis LHOMME, vice président
- les délégués : Guy SAINTVOIRIN, Pascal CASARTELLI, Nicolas LHOMME, Jérôme SIMEANT, Jean Paul BELON, Frédéric ROUTHIER, Fabien PIERROT, Jean François GREMAUX.
- Sébastien HUSTE-GRANGE, Véolia-Eau.
- Michel BOURRELIER, MBConseils.

1 : Election d'un secrétaire de séance :

Francis LHOMME est élu à l'unanimité.

2 : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 juillet 2015 :

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

3 : Questions à VEOLIA :

Véolia a communiqué une carte de situation des vingt fuites réparées en 2015 avec des informations sur chaque fuite.

Le goudron à ACCOLANS n'est toujours pas fait.

Un poteau d'incendie fuit en permanence au lieu dit le Moulin à Marvelise. Véolia fera une visite et un devis après avoir pris l'attache du délégué Fabien PIERROT.

Pour éviter la présence d'organismes revivifiables, des purges fréquentes de réseau sont nécessaires. Véolia établira un bilan des purges réalisées.

Le réservoir d'ACCOLANS nécessite de grosses réparations mais son accès est difficile (à pied ou en tracteur sur un sentier très pentu). Le président a entamé les démarches avec le maire pour rouvrir le chemin qui a permis sa construction.

4 : Avenant de vente en gros à Bretigney :

Véolia a soumis au président un projet d'avenant au contrat d'affermage pour entériner la convention de vente d'eau en gros signée entre le syndicat et la commune de Brétigney.

Le conseil syndical approuve cet avenant et autorise le président à le signer à l'unanimité.

5 : Travaux à réaliser :

Le conseil décide de ne faire qu'une tranche des travaux prévus à ACCOLANS et, pour la liaison GENEY-ONANS, de faire une tranche ferme jusqu'à la ferme et de là une tranche conditionnelle jusqu'au réservoir.

A l'unanimité, le conseil :

- autorise le cabinet ACETI à lancer les appels d'offres,

-autorise le président à signer les pièces des marchés s'y rapportant et à assurer le financement de ces travaux par subventions, fonds propres et emprunts.

6 : DUP :

Les avis d'enquête publique parus aux annonces légales dans le Doubs et en Haute Saône ont coûté 8400 €. Pour les régler, le président propose une Décision Modificative du budget. Adopté à l'unanimité.

Les parcelles créées autour des dolines sont en PPI et doivent être propriétés du syndicat. A l'unanimité, le conseil mandate le président pour signer les actes de vente et assurer le financement de ces acquisitions. Ces parcelles étant enclavées, le conseil autorise à l'unanimité le président pour établir des servitudes pour y accéder, soit par actes notariés, soit par actes administratifs. Enfin ces parcelles, comme la station, doivent être clôturées. A cet effet, le président a fait établir des devis desquels il ressort que les plus avantageux sont : l'entreprise BOUDINET pour clore les dolines en barbelés avec portes (5 310 €) et l'entreprise PRETOT pour clore la station avec des panneaux grillagés (6 759 €). A l'unanimité, le conseil autorise le président à engager les travaux, en assurer le financement et rechercher les subventions.

Ces dolines sont aussi un accès aux réseaux souterrains pour les spéléologues. A l'unanimité, le conseil autorise le président à établir une convention avec les Spéléologues du Doubs Central.

Le commissaire enquêteur a fait un courrier au président pour lui demander divers aspects techniques auxquels les membres du conseil ne savent répondre. A l'unanimité, le conseil enjoint le commissaire enquêteur à prendre l'attache du cabinet Reilé qui a fait l'étude hydrogéologique.

La pisciculture CHAUVET, établie à l'aval du prélèvement de la source du Crible, revendique un dédommagement pour manque à gagner dû au manque d'eau pendant l'été dernier. Le président a fait suivre le dossier au sous préfet qui l'examine. Si nécessaire, il contactera son assureur au titre de l'assistance juridique.

7 : Grenelle :

Le comité de pilotage s'est réuni le 5 novembre dernier. Un compte rendu a été dressé duquel il ressort que le suivi de la qualité de l'eau brute doit être poursuivi : deux prélèvements en périodes à risques sont à effectuer par la FREDON et le Plan d'Actions Agricoles est à poursuivre aussi par la Chambre d'Agriculture.

La FREDON a établi un devis de 3 175 € comprenant une conférence pour les jardiniers amateurs et la chambre d'Agriculture a établi un devis d'animation de poursuite du Plan d'Actions Agricoles pour 5 760 €. A l'unanimité, le conseil autorise le président à passer ces deux commandes subventionnées à 80 %.

8 : Point sur les subventions :

Les travaux à GENEY sont subventionnés à 30 % par le conseil départemental et le Fond Rural de Solidarité (35 115 €).

L'Agence de l'Eau a versé 24 127 € pour la protection du captage. Le reste est à venir début 2016.

9 : Indemnité de conseils de la trésorière :

Le conseil souhaite reporter sa décision lors de l'étude du budget et préfère une indemnité forfaitaire et non un pourcentage du montant du budget.

A l'unanimité, il autorise le receveur à poursuivre pour les impayés et à recouvrer envers les redevables défaillants.

10 : Facture MBConseils :

Le marché avec MBConseils prévoit un forfait annuel et un coût par visite supplémentaire. Pour 2015, il facture le forfait avec 5 visites supplémentaires alors qu'il en est à la quatorzième. Cependant, le montant dépasse l'inscription au budget. A l'unanimité, le conseil autorise le président à faire un Décision Modificative pour payer la facture.

11 : Questions diverses :

La peinture de la station n'adhère pas aux parties métalliques. Le président a revu l'entreprise qui va procéder à un gommage avant remise en peinture, le tout sous garantie.

Les devis demandés pour un bardage du décanteur sont tous supérieurs à 8 000 €. Le président va en demander d'autres et solliciter des subventions pour ces travaux.

La séance est close à 22heures 45.

Dressé par MBConseils, le 15 décembre 2015.